



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

	Cadre réservé à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas
	Date de réception :/	
	Dossier complet le :/	
	N° d'enregistrement :	
1	Intitulé du projet	
	intitule do projet	
	Autorisation d'EXploitation (AEX) pour or	
	"Crique Piment" commune de Mana	
2	Idontification du (ou dos) maîtro(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
_	identification do (oo des) maitre(s) d	ouvrage ou du (ou des) petitionalie(s)
2.1	- I I	
	Personne physique	
		Prénom(s)
	Nom	Prénom(s)
		Prénom(s)
		Prénom(s)
	Nom	Prénom(s) Raison sociale
	Nom Personne morale	
	Personne morale Dénomination	
	Personne morale Dénomination CSO	Raison sociale
	Personne morale Dénomination CSO N° SIRET	Raison sociale Type de société (SA, SCI)
	Personne morale Dénomination CSO N° SIRET 9 4 7 7 8 8 2 3 8 0 0 0 1 4	Raison sociale Type de société (SA, SCI) SAS
	Personne morale Dénomination CSO N° SIRET 9 4 7 7 8 8 2 3 8 0 0 0 1 4 Représentant de la personne morale : Madame	Raison sociale Type de société (SA, SCI) SAS Monsieur

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10	Canalisation et régularisation des cours d'eau. Dérivation de cours d'eau d'une longueur supérieure à 100 m
47b	Autres déboisements sur superficie supérieure à 0,5 ha

		: fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux ticle R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	Oui	✓ Non
	Le projet 'article R	: fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III .122-2-1 ?
	Oui	✓ Non
4	Caracte	éristiques générales du projet
	Doivent être	e annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
4.1	Nature d	lu projet, y compris les éventuels travaux de démolition
	36 ha.	consiste à exploiter un gisement aurifère secondaire (alluvions et éluvions) dans les limites d'une AEX de ation de l'or se fera par méthode gravimétrique avec l'utilisation d'un sluice avec crible fixe et d'une ravier.
	Pour cela,	il faudra déforester environ 6 ha, correspondant à la surface minéralisée estimée.
	Le site se t	onnement du site s'effectuera par voies aériennes. Une Drop Zone sera installée sur la base-vie rouve à 117 km à vol d'oiseau de l'aéroport Félix Eboué. rouve à 43 km à vol d'oiseau du barrage de Petit-Saut.
4.2	Objectifs	s du projet

Extraction et récupération de l'or contenu dans les alluvions et éluvions de la crique Piment pour les vendre à un comptoir d'or agréé afin d'en tirer un profit.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

_	es travaux consisteront a poursuivie rexploitation de l'AEAS Carbet Milan Amont sur cette amdent.
L	a crique sera déviée sur 350 m dans sa phase 1 et sur 350 m dans sa phase 2.
A	Aucune base-vie ne sera construite sur cette AEX. Aucune drop-zone ne sera ouverte sur cette AEX.
4	.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement
cl	lans sa phase d'exploitation, le gravier minéralisé sera excavé à l'aide de pelles excavatrices montées sur henilles. L'or sera récupéré par méthode gravimétrique sur un sluice après débourbage sur une grille de calibrage t passant par une pompe à gravier.
	'exploitation de l'AEX comprendra 20 chantiers d'exploitation d'environ 3000 m2 pour une surface totale déforestée e 6 ha.
Ľ	'équipe sera composée d'une dizaine de personnes.
	es travaux de réhabilitation et de revégétalisation seront menés simultanément aux travaux d'exploitation.
	quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
L d	f. Note de la DEAL en date du mois d'avril 2015 sur les AEX : 'AEX vaut autorisation, conformément aux dispositions prévues par le livre II du code de l'environnement, au titre les rubriques 1.2.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.40 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique 3.2.4.0. 'AEX sollicitée se trouve en zone 3 du SDOM

Le matériel lourd (pelles excavatrices) sera déjà sur place pour l'exploitation des 2 AEXs Carbet Mitan

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
L'AEX correspond à un carrée de 600 m de cotés.	0,36 km²

4.6 Local	isation o	du proj	et
-----------	-----------	---------	----

6	Localisation du projet
	Adresse et commune d'implantation
	Numéro : Voie :
	Lieu-dit:
	Localité :
	Code postal : BP : Cedex :
	Coordonées géographiques ^[1]
	Long. : ° " Lat. : ° " Lat. : ° " " " " " "
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
	Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " Lat. : ° " "
	Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " " "
	Communes traversées :
	Commune de Mana
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
	□ Oui ☑ Non
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
	□ Oui ☑ Non

	4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».						
5	Sensibilité environne	emer	ntale	e de la zone d'implantation envisagée			
servi chaq	fin de réunir les informations néo ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale.	essair notam	es pou ment à	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de pus propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas,			
				nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire. Lequel/Laquelle ?			
	Le projet se situe-t-ii :	Oui	NOII	Lequentaquene ?			
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V				
	En zone de montagne ?		V				
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V				
	Sur le territoire d'une commune littorale ?	V		Commune de Mana			
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		V				

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan		V	PPRIL, Plan de Prévention des RIsques d'Inondation du Littoral. Approuvé le 09.04.2015. Ce PPRI ne s'étend pas en forêt profonde.
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	
D'un site classé ?		V	

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inci	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	Exploitation dans la continuité de l'AEX Carbet Mitan Amont. Pas de prélèvement dans la crique car dès la début de l'AEX le circuit d'eau sera fermé.
urces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	V		Lors du traitement du minerai, la couche de gravier (nappe phréatique du lit mineur) sera mobilisée pour traitement sur sluice, il y aura donc modifications des flux de masse d'eau souterraine. Ces modifications des masses d'eau seront temporaires et contraintes à la seule zone d'exploitation. Après réhabilitation et reconstitution des horizons, il n'y aura plus de modifications des masses d'eau souterraines
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?			

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	V		Le projet entraînera une destruction de la biodiversité existante: - déforestation limitée au gisement aurifère d' environ 6 ha - creusement du canal de dérivation en plusieurs fois pour un total de 700 m de crique déviée - perturbations temporaires diurnes (bruits des pelles et moteurs) Le projet est à caractère temporaire et durera environ 1 an. L'AEX est demandée pour 4 ans pour bien respecter les saisonnalités des travaux.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	V		Le projet engendrera la consommation d'espace forestier (6 ha)
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	V		Il y aura circulation des engins lourds lors des différentes phases d'exploitation (de la phase travaux de préparation de l'exploitation à la réhabilitation). Ils se limiteront aux limites de l'AEX pendant la phase travaux. L'acheminement des engins en début de travaux se fera par la piste minière de la société ERMINA traversant l'AEX Carbet Mitan Amont.
	Est-il source de bruit ?	V		Les sources de bruits sur l'exploitation sont les moteurs et le pelles mécaniques.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?	V		Les pelles excavatrices en mouvement généreront des vibrations en surface du sol sur quelques mètres dans un faible rayon d'action.
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	V		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	V		Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'échappement de l'ensemble des machines en activité sur le site (pelles excavatrices, moteurs fixes, quad). L'émission de gaz d'échappement répondront aux normes CE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?		V	
	Si oui, dans quel milieu ?			

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
ions	Engendre-t-il des effluents ?	V		Les eaux après le traitement du minerai sont chargées en matière en suspension. Ces eaux sont déversées dans des bassins de décantation afin qu'elles décantent. Elles seront réutilisées en circuit fermé pour continuer l'exploitation. Il n'y aura pas de relargage d'effluent dans le milieu naturel.
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	V		Le projet générera la production de DIB (Déchets Industrielles Banals) de types plastiques (emballage) et de DIS (Déchets Industriels Spéciaux) de types huiles, batteries, filtres usagés qui seront rapatriés à Kourou pour traitements adaptés par l'entreprise ENDEL.
ie/Cadre pulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		V	

Si oui, décrivez lesquelles :

nature transfrontière?	
□ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :	
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des	_
incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables	
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'êt retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet su l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellementétudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée préciser et de détailler ces mesures (type de mesures contenu, mise en œuvre, suivi, durée préciser et de détailler ces mesures (type de mesures contenu, mise en œuvre, suivi, durée préciser et de détailler ces mesures (type de mesures contenu, mise en œuvre, suivi, durée préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée préciser et de détailler ces mesures (type de mesures de la contenu	r t e
L'exploitation sera placée sous le contrôle de professionnels possédant une grande expérience de la mine alluvionnaire et conscients des contraintes environnementales liées à cette activité. Les bassins de décantations seront comblés dans l'ordre des horizons géologiques et nivelés au fur et à mesure de l'exploitation. La revégétalisation sera effectuée en saison des pluies et concernera 100% de la zone déforestée. Les 600 m de tête de crique sont préservés de toute exploitation.	

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car les impacts sur l'environnement seront limités au strict nécessaire à l'exploitation du gisement déjà caractérisé lors d'une prospection récente. Le projet est situé en zonage 3 du SDOM où l'activité minière est autorisée et très proche de la base vie de la société ERMINA sur son AEX Carbet Mitan amont.

La société CSO exploite déjà les AEXs de l'El Christian PERNAUT sur la crique Serpent. Elle est dirigée par M. Pernaut, M. Favaretto et M. Briand réunissant plus de 30 ans d'expérience dans l'exploitation de mine alluvionnaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet					
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	~			
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.				
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	~			
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	~			
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	•			
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau				
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.				

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet			
1	Plan d'accès à l'AEX	V	
2			
3			
4			
5			

9	Engagement et signature
	Eligagellielle et bigliatal e

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principal des incidences sur l'environnement requises au titre d'aut Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements de la certifie de la certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements de la certifie de la cert	res législations applicables
Nom Briand Prénom Alexandre Qualité du signataire Président	B
À Matoury Fait le 0 5 / 0 8 / 2 0 2 3	Signature du (des) demandeur(s)